

EURO COOP EXPRESS
12 AV DE L'ORME FOURCHU

ZI DE FONTCOUVERTE
84000 AVIGNON

Le certificat d'assurance ci-dessus constitue la "vignette ASSURANCE" que vous devez apposer sur votre véhicule, en application du décret N° 85.879 du 22 août 1985.

Certificat : 24376
Parc :
Contrat : 54935776
Véhicule : GR-795-CQ RENAULT

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint l'attestation d'assurance relative à votre véhicule.

Conseils en cas d'accident survenu à l'étranger :

1. Si possible, faire constater l'accident par les autorités locales de police.
2. Prenez les noms, adresses, déclarations des témoins et, si possible, des photos montrant la position des véhicules après les chocs ainsi que l'emplacement des dommages.
3. Dans tous les cas, déclarez immédiatement l'accident à DIOT SIACI MEDITERRANEE par tout moyen et dès votre retour en France, transmettez sans délai toutes les lettres, pièces, convocations ou citations afin de lui permettre de vous défendre efficacement.
4. Si vous avez été contraint d'abandonner définitivement votre véhicule sur place, précisez-le à DIOT SIACI MEDITERRANEE car votre situation à l'égard des Douanes devra être régularisée.

DIOT MEDITERRANEE - Groupe DIOT-SIACI - Société de Courtage d'Assurance et de Réassurance,
Siège social : 141, avenue du Prado - 13008 Marseille - France - Tél. : +33 (0)4 95 17 66 80.
SAS - Capital : 637 288 € - RCS Marseille 491 849 329 - N° TVA : FR 04 491 849 329.
N° ORIAS : 07 023 570 (orias.fr) - Sous le contrôle de l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09 - France.
Service réclamations : reclamations-diotmediterranee@diot.com - www.mediation-assurance.org.

DiotSiaci

Méditerranée

Certificat : 24376

Parc :

Contrat : 54935776

Véhicule : GR-795-CQ
RENAULT

1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE
INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD

2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS
ISSUED UNDER THE AUTHORITY OF BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

3. VALABLE

4. CODE PAYS / CODE ASSUREUR / NUMERO
F / 0943 / 54935776

5. N° D'IMMATRICULATION
(ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur
GR-795-CQ

6. CATEGORIE DU VEHICULE
A AUTOMOBILE
C CAMION OU TRACTEUR
E AUTOBUS OU AUTOCAR
G AUTRES

B MOTOCYCLE
D CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE
F REMORQUE

7. MARQUE DU VEHICULE
RENAULT

8. VALIDITE TERRITORIALE
Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org)
Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garanti, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso

A LV

B M

BG N

CY⁽¹⁾ NL

CZ P

D PL

DK RO

E S

EST SK

F SLO

FIN CH

UK AL

GR AND

H AZ⁽²⁾

HR BIH

I BY

IRL UA

IS IR

L MA

LT MD

MK

MNE

RUS

SRB⁽³⁾

TN

TR

9. SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT
(nom et adresse du souscripteur ou de l'utilisateur du véhicule)
EURO COOP EXPRESS
12 AV DE L'ORME FOURCHU
ZI DE FONTCOUVERTE
84000 AVIGNON

10. CETTE CARTE A ETE DELIVREE PAR
(nom et adresse de la Société d'Assurance)
ALLIANZ IARD
1 Cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS La Défense Cédex
DIOT MEDITERRANEE par délégation
141, avenue du Prado-13008 Marseille

11. SIGNATURE DE L'ASSUREUR
(DIOT Méditerranée par délégation)

Le certificat d'assurance ci-dessus constitue la "vignette ASSURANCE" que vous devez apposer sur votre véhicule, en application du décret N° 85.879 du 22 août 1985.

EURO COOP EXPRESS
12 AV DE L'ORME FOURCHU

ZI DE FONTCOUVERTE
84000 AVIGNON

Certificat	:	24376	
Parc	:		
Contrat	:	54935776	
Véhicule	:	GR-795-CQ	RENAULT

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint l'attestation d'assurance relative à votre véhicule.

Conseils en cas d'accident survenu à l'étranger :

1. Si possible, faire constater l'accident par les autorités locales de police.
2. Prenez les noms, adresses, déclarations des témoins et, si possible, des photos montrant la position des véhicules après les chocs ainsi que l'emplacement des dommages.
3. Dans tous les cas, déclarez immédiatement l'accident à DIOT SIACI MEDITERRANEE par tout moyen et dès votre retour en France, transmettez sans délai toutes les lettres, pièces, convocations ou citations afin de lui permettre de vous défendre efficacement.
4. Si vous avez été contraint d'abandonner définitivement votre véhicule sur place, précisez-le à DIOT SIACI MEDITERRANEE car votre situation à l'égard des Douanes devra être régularisée.

DIOT MEDITERRANEE - Groupe DIOT-SIACI - Société de Courtage d'Assurance et de Réassurance.
Siège social : 141, avenue du Prado - 13008 Marseille - France - Tél. : +33 (0)4 95 17 66 80.
SAS - Capital : 637 288 € - RCS Marseille 491 849 329 - N° TVA : FR 04 491 849 329
N° ORIAS : 07 023 570 (orias.fr) - Sous le contrôle de l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09 - France.
Service réclamations : reclamations-diotmediterranee@diot.com - www.mediation-assurance.org.

										ORIGINAL																																																																						
1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD										2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS ISSUED UNDER THE AUTHORITY OF BUREAU CENTRAL FRANÇAIS																																																																						
3. VALABLE <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 5px;"> <tr> <th colspan="3">Du (inclus)</th> <th colspan="3">Au (inclus)</th> </tr> <tr> <th>Jour</th> <th>Mois</th> <th>Année</th> <th>Jour</th> <th>Mois</th> <th>Année</th> </tr> <tr> <td>15</td> <td>09</td> <td>23</td> <td>31</td> <td>03</td> <td>24</td> </tr> </table>										Du (inclus)			Au (inclus)			Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	15	09	23	31	03	24	4. CODE PAYS / CODE ASSUREUR / NUMERO F / 0943 / 54935776					5. N° D'IMMATRICULATION (ou à défaut) N° du chassis ou N° du moteur GR-795-CQ																																															
Du (inclus)			Au (inclus)																																																																													
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année																																																																											
15	09	23	31	03	24																																																																											
6. CATEGORIE DU VEHICULE A A AUTOMOBILE C CAMION OU TRACTEUR E AUTOBUS OU AUTOCAR G AUTRES B MOTOCYCLE D CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE F REMORQUE										7. MARQUE DU VEHICULE RENAULT																																																																						
8. VALIDITE TERRITORIALE Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garanti, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso																																																																																
<table style="width: 100%; text-align: center; font-family: sans-serif; font-size: 0.8em;"> <tr> <td>A</td><td>B</td><td>BG</td><td>CY⁽¹⁾</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td><td>UK</td><td>GR</td><td>H</td><td>HR</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td> </tr> <tr> <td>LV</td><td>M</td><td>N</td><td>NL</td><td>P</td><td>PL</td><td>RO</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td><td>AZ</td><td>BIH</td><td>BY</td><td>UA</td><td>IR</td><td>MA</td><td>MD</td> </tr> <tr> <td>MK</td><td>MNE</td><td>RUS</td><td>SRB⁽³⁾</td><td>TN</td><td>TR</td><td colspan="5"></td><td colspan="5"></td><td colspan="5"></td> </tr> </table>																				A	B	BG	CY ⁽¹⁾	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	UK	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ	BIH	BY	UA	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB ⁽³⁾	TN	TR															
A	B	BG	CY ⁽¹⁾	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	UK	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT																																																													
LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ	BIH	BY	UA	IR	MA	MD																																																													
MK	MNE	RUS	SRB ⁽³⁾	TN	TR																																																																											
(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre. (2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan. (3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie																																																																																
9. SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT (nom et adresse du souscripteur ou de l'utilisateur du véhicule) EURO COOP EXPRESS 12 AV DE L'ORME FOURCHU ZI DE FONTCOUVERTE 84000 AVIGNON										10. CETTE CARTE A ETE DELIVREE PAR (nom et adresse de la Société d'Assurance) ALLIANZ IARD 1 Cours Michelet – CS 30061 92076 PARIS La Défense Cédex DIOT MEDITERRANEE par délégation 141, avenue du Prado-13008 Marseille					11. SIGNATURE DE L'ASSUREUR (DIOT Méditerranée par délégation) 																																																																	